

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE MERCREDI 19 JUILLET 2023, À 19 HEURES 30, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau, Christine Thibeault et Isabelle Beaurivage, monsieur le conseiller François Potvin.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Denis Bourgault.

---

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :**

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 19 h 30. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2023-182

---

**REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Autorisation de signature - Hypothèque immobilière pour le carré Marie-Brassard
5. Augmentation de la provision pour litiges de l'année 2022
6. Questions du public
7. Levée de l'assemblée

---

**DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :**

Aucun.

2023-183

---

**AUTORISATION DE SIGNATURE -  
HYPOTHÈQUE IMMOBILIÈRE POUR LE CARRÉ  
MARIE-BRASSARD :**

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Ville de Normandin et M. Ménard Construction inc. adoptée par la résolution 2023-80 le 27 mars 2023 en lien avec le développement carré Marie-Brassard;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 – "Garanties financières" oblige l'entreprise M. Ménard Construction inc. de constituer en faveur de la Ville de Normandin, une hypothèque immobilière sur les lots 6 545 721 et les lots compris entre 6 548 019 à 6 549 024 cadastres du Québec afin de garantir l'exécution de ses obligations;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin doit co-signer à titre de bénéficiaire, cet acte notarié;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal autorise M. Jean Morency, maire ainsi que M. Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier à signer l'acte notarié ou tout autre document relatif à l'entente pour le développement du carré Marie-Brassard pour et au nom de la Ville de Normandin.

QUE les frais engagés soient chargés au demandeur soit, M. Ménard Construction inc.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

2023-184

AUGMENTATION DE LA PROVISION POUR  
LITIGES DE L'ANNÉE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes présentement à finaliser les états financiers de 2022;

CONSIDÉRANT QUE des litiges initiés en 2022 toujours en cours pourraient nécessiter des sommes supplémentaires et affecter le budget financier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation du poste de dépense "Dommages et intérêts" du montant de 30 000 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2023-185

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE l'assemblée soit et est close à 19 heures 36.

DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DU CONSEILLER PRÉSENT

\_\_\_\_\_  
Jean Morency, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier